

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ANIMATION ENFANCE ET JEUNESSE DE SIZUN

L'Animation Enfance et Jeunesse est un service municipal géré par la Commune de Sizun. Il fonctionne avec un projet éducatif et pédagogique qui est à la disposition des familles. Le présent règlement a pour objet de préciser les horaires et conditions de fonctionnement de l'Animation Enfance et Jeunesse de SIZUN (mercredi et vacances scolaires).

## **ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT A.L.S.H.**

### **A) Période d'ouverture :**

L'Accueil de Loisirs est ouvert le mercredi en période scolaire dans les locaux de l'école maternelle (ancienne garderie) et pendant les vacances scolaires au Gollen.

### **B) Age :**

Il accueille les enfants de 3 ans à 11 ans.

### **C) Horaires :**

- Le mercredi : ☞ ½ journée : 9h00-12h00 ou 13h30-17h30  
☞ journée complète : 9h00-17h30
- Vacances scolaires : ☞ ½ journée : 9h00-12h00 ou 14h00-17h30 (sauf les jours de sortie car départ le matin)  
☞ journée complète : 9h00-17h30

### **D) Garderie :**

- Le mercredi : ☞ de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h30
- Vacances scolaires : ☞ de 7h30 à 9h00, de 13h30 à 14h00 (concerne ½ journée) et de 17h30 à 18h30

Celle-ci se mettant en place en fonction des demandes, il est impératif de prévenir au plus tard la veille les animateurs, afin qu'ils déterminent le nombre d'animateurs nécessaire.

**Les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) pour 18h30 et à préciser à l'animateur du matin qui vient le (les) chercher le soir. S'il s'avérait que les retards se produisaient plus de 3 fois, les enfants ne seraient plus acceptés au centre.**

### **E) Repas :**

Les repas peuvent être pris en commun à la Résidence du Val d'Elorn, encadrés par les animateurs. Les réservations devront être faites pour 12h00 la veille au plus tard.

## **ARTICLE 2 : INSCRIPTION**

Les inscriptions se font en mairie ou par téléphone. Pour le mercredi, elles doivent être effectuées pour le mardi midi. Pour les vacances scolaires, elles se font selon un calendrier d'inscription.

Le dossier d'inscription comprend une fiche sanitaire, un certificat médical, un règlement intérieur et une copie du carnet de santé (vaccins). Si le dossier est incomplet, l'équipe d'animation peut refuser l'accueil de l'enfant.

## **ARTICLE 3 : EQUIPE D'ANIMATION ET NOMBRE D'ENFANTS**

L'équipe d'animation est composée d'un(e) directeur(rice), d'animateurs et de stagiaires. Le nombre d'enfants que peut accueillir l'accueil de loisirs est tributaire du nombre d'animateurs présents. C'est pourquoi il est impératif d'inscrire les enfants la veille au moins.

Par conséquent, il ne pourra accueillir **simultanément que 16 enfants de 3/5 ans et 60 enfants de plus de 6 ans au maximum pendant les vacances scolaires et 20 enfants maximum le mercredi.**

**Il est donc demandé aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) en avance sous peine de les voir refusé(s) s'il n'y a pas de place.**

#### **ARTICLE 4 : ANIMATION JEUNESSE**

L'animation Jeunesse concerne les enfants scolarisés du CE2 à la 3<sup>ème</sup>.

#### **ARTICLE 5 : TARIFS**

☞ Le règlement de l'Animation Enfance et Jeunesse se fait par facturation mensuelle. Les tarifs sont indexés sur le quotient familial. Il vous appartient de fournir à la mairie une attestation de la CAF indiquant votre quotient. Pour ceux qui ne la fournissent pas, le QF3 est appliqué d'office.

**Q1 = 0 à 400**

**Q2 = 401 à 800**

**Q3 = + 800**

		<u>Commune</u>		<u>Extérieur</u>
<b><u>ADHESION FAMILLE valable un an</u></b>	10€			20 €
	Q3	Q2	Q1	<u>Extérieur</u>
<b><u>TARIFS ALSH :</u></b>				
Journée au centre avec repas	12,50 €	11,00 €	9,50 €	14,00 €
Journée au centre sans repas	10,00 €	8,50 €	7,00 €	11,50 €
Demi-journée au centre avec repas	10,00 €	8,50 €	7,00 €	11,50 €
Demi-journée au centre sans repas	7,50 €	6,50 €	5,50 €	8,50 €
Sortie hors du centre à la journée	15,00 €	13,00 €	11,00 €	17,00 €
Sortie hors du centre à la ½ journée (ou plage)	10,00 €	8,50 €	7,00 €	11,50 €
Garderie	1,20 €	1,10 €	1,00 €	1,40 €

	Q3	Q2	Q1	<u>Extérieur</u>
<b><u>TARIFS ANIM ADOS</u></b>				
Animation ½ journée	2,50 €	2,30 €	2,10 €	2,70 €
Animation journée	5,00 €	4,60 €	4,30 €	5,40 €
Sortie journée	7,50 €	6,90 €	6,30 €	8,10 €

**La garderie sera facturée dès que l'enfant est en avance de 10 minutes au moins ou qu'il reste 10 minutes au moins après l'horaire de l'ALSH.**

**Vacances scolaires : toute absence INJUSTIFIEE non signalée au moins 2 jours à l'avance sera facturée.**

**Mercredi : toute absence INJUSTIFIEE non signalée pour le mardi midi sera facturée.**

**Les aides MSA ne seront plus déduites mais seront versées directement par la MSA aux familles.**

Je soussigné(e).....

- Reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses,
- Reconnaît avoir été informé de l'intérêt de souscrire une assurance – individuelle accident.

Fait en double exemplaire à ....., le .....

Vu pour accord,  
Le tuteur légal.

L'équipe d'encadrement,